



VILLE  
DE  
**PENMARC'H**  
FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PROCES-VERBAL

### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 FEVRIER 2016

Etaient absents : Mme Brigitte BOLZER (procuration à M. Frédéric POURCHASSE), Mesdames Claudine CABON et Florine LE PAPE, Mme Christine MORIN (procuration à M. Bruno CARIOU) et Mme Valérie LE FAOU-VILLARBU (procuration à Mme Fabienne LE GARS).

\*\*\*\*\*

En ouverture de séance, Monsieur Raynald TANTER, Maire donne les informations ci-dessous :

- Décès de Mme Elise DIOUGANT, ancienne employée communale dans les écoles
- Retour sur les intempéries et remercie la mobilisation des services techniques, pompiers, gendarmerie, les employés de la CCI et de la capitainerie en actions pendant les tempêtes
- Le soutien aux agriculteurs pour les moments difficiles – Il souhaite qu'une solution soit trouvée afin d'avoir un prix révisé à sa juste valeur
- Cérémonie relative à la signature de la charte la ville de Penmarc'h « Ville Amis des enfants » - partenariat pour 2016-2020
- La participation de la commune comme ville exemplaire pour l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP) auprès de la CAF, de la Direction Départementale de la Cohésion sociale lors d'une manifestation prévue le 07/03 prochain
- Retour sur la déclaration de la préfecture dans la presse sur la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'approbation du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) en vue de recueillir l'avis de la commune dans un délai de 2 mois – C'est un dossier difficile et complexe qui sera soumis au prochain conseil municipal fin mars. Une enquête publique sera réalisée par les services de l'Etat afin de recueillir également les observations de la population. Une réunion d'information à destination des habitants sera organisée par la préfecture
- Aménagements des quartiers : le comité de pilotage se verra remettre les différents fiches actions afin d'engager les travaux
- Les travaux du stade ont commencé
- Extension Mairie : après une nouvelle rencontre entre l'ABF et la commune des solutions ont été trouvées pour répondre au besoin de disposer d'une salle de mariage et du conseil dans les locaux de l'hôtel de ville. Cette négociation a permis que le dossier soit reparti avec un accord de l'ABF sur des travaux côté Ouest en vue d'une extension pour les besoins du projet
- Confirmation par l'Inspection Académique de la suppression d'un ½ poste d'enseignant à l'école Auguste DUPOUY malgré la contestation de la commune pour garantir une qualité de prise en charge des élèves  
Possibilité également de regroupement de direction des deux écoles (primaire et maternelle) dès la rentrée
- Enumération de la liste de nouveaux collaborateurs entrés à la commune
- Annonce de la dissolution de l'association ECKMULH couture

- Evocation des problèmes de fonctionnement sur le site internet de la ville et la démarche de consultation pour une refonte du site (intervention orale d'Eric RAPHALEN)
- Mot de soutien à la famille de M. Louis BODERE (décès de sa mère)
- Dernier conseil municipal de M. Denis STEPHAN, Directeur général des services prend la parole et adresse quelques mots aux conseillers présents. Il évoque le nombre de séances du conseil (326 dont 5 extraordinaires), quelques anecdotes et sa collaboration avec 5 maires. Il précise qu'il a eu une vie professionnelle passionnante et que sa « boussole a toujours été le service public ». Il souhaite bon vent à Farida THOMAS qui prend la relève au 1<sup>er</sup> mars prochain.

Mme DUPONT intervient pour féliciter Raynald TANTER de sa réélection du sein du conseil communautaire et de la confiance témoignée par les conseillers communautaires.

**Secrétaire désigné(e)** : Madame Mélanie DUCROT

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2015**

Aucune observation n'est formulée et le compte rendu de la séance du 11 décembre est adopté à l'unanimité.

Monsieur BOUGUÉON signale que son enveloppe ne contenait pas l'ordre du jour. Un exemplaire lui a été remis en séance.

---

### **1/ ADMINISTRATION, FINANCES, TRAVAUX, COMMUNICATION**

#### ***a) Finances***

#### **1. Débat d'orientation budgétaire 2016 (rapporteur – Jean Louis BUANNIC)**

Il est rappelé le cadre réglementaire ainsi que le contexte financier et économique national. Les conseillers sont informés des dispositions impactant la commune et la présentation des objectifs 2016-2018. La nouveauté repose sur la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) et d'une situation financière de la commune satisfaisant puisqu'elle investit sur ses ressources propres, dispose d'une capacité de remboursement de sa dette entre 3 à 5 ans (dette maîtrisée). Les éléments clés sont énumérés en dépenses et en recettes.

Raynald TANTER précise que le PPI s'élève à 12 000 000€ sur trois ans. Une recherche d'économies sur la commande publique et notamment sur la mutualisation des achats avec la CCPBS est recherchée. L'engagement de l'équipe municipale était de ne pas augmenter les taxes locales.

Après cette présentation, Monsieur le Maire invite les conseillers à poser leurs questions.

Bruno CARIOU revient sur le moment important du Document d'Orientation Budgétaire. Il s'étonne qu'au bout de 2 ans, il n'y ait pas de travaux pour lutter contre le phénomène de submersion et qu'on se contente de réaliser des travaux d'entretien, notamment sur les ouvrages de Kéridy ou la Joie. La mer bouge et le littoral aussi. Il faut préserver le littoral et s'engager pour la protection contre la mer et d'anticiper avant un drame. La santé financière de la commune est bonne et permet ces travaux. Il convient d'anticiper avant le drame –

Sur la partie investissement, on assiste à des études pour trouver des solutions et les projets sont plus onéreux. On devrait mieux utiliser les espaces entre le pôle administratif et technique. Eviter

les vas et vient. Il faut intégrer le départ des pompiers et imaginer une utilisation des locaux avec un plein pied. Si ces questions ne sont pas appréhendées la mairie ne sera pas fonctionnelle.

Enfin, le DOB n'a pas de caractère décisionnel contrairement à ce qui est mentionné dans la délibération.

Raynald TANTER confirme que le DOB ne fait pas l'objet d'un vote. Pour la mairie, il n'est pas question de revenir sur le choix (bâtiment existant et ce choix est approuvé par l'ABF). Suite au comité de pilotage de l'aménagement, la démolition pour une réhabilitation reviendrait plus chère. Ce choix nous l'assumons et le coût n'ira pas dans le sens évoqué (onéreux).

Pour les dépenses, on peut concevoir une 1<sup>ère</sup> année de transition avec une 3<sup>ème</sup> programmation budgétaire. Le recrutement d'un responsable financier va permettre de réaliser une analyse de chaque chapitre pour regarder au plus près les économies. Nous n'avons pas de dérive. Pour la protection des ouvrages, la somme de 510 000 euros est prévue pour conforter les ouvrages dégradés. Quand on voit l'exemple de Tréffiagat sur la perte des 2/3 de son cordon dunaire. Il y a deux procédures : Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) et la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Les trois communautés (CCPBS, Concarneau, pays fouesnantais) ont engagé un chargé de mission afin d'évaluer l'efficacité et la qualité des ouvrages.

Il faut savoir que dans les PPRL, les murs de protection n'existent pas (ouvrages transparents). L'objectif poursuivi est bien la protection des biens et des personnes. Cette philosophie n'est pas remise en cause. Dans l'urgence, on n'aurait pas de financement tant que le SLGRI n'est pas mis en place. Il s'agit de trouver des solutions plus simples. Il convient de voir ailleurs ce qui se pratique et ce qui est efficace. Les cartes des aléas du PPRL sont inquiétantes

Bruno CARIOU relève que la restauration est confortée par l'ABF et rappelle que l'hôtel de ville était l'ancien presbytère.

Raynald TANTER confirme cette information.

**2. Automaticité des indemnités de fonction du Maire, maintien de l'indemnité mentionnée dans la délibération du 14/04/2014 (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

Bien que les indemnités maximales doivent être allouées au maire en raison du changement de réglementation, il est proposé en accord avec les membres du conseil de maintenir les indemnités telles que validées le 14/04/2014.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**3. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour la réhabilitation du stade municipal**

L'ensemble des conseillers valide à l'unanimité la demande de subvention.

**4. Marchés publics–Réhabilitation de l'ancienne maison du gardien-Attribution du lot n°5 : bardage métallique (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**5. Garantie d'emprunts E.H.P.A.D. (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**b) Administration**

**6. 5bis. Avis du conseil municipal sur le projet de réorganisation des horaires de l'agence postale (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

Bruno CARIOU s'étonne qu'on ne propose pas une motion. Cela fait plusieurs années, que l'on constate une dégradation du service rendu à la population. On assiste à des baisses d'effectifs et de fréquentation car le service n'est plus assuré. La poste est une banque postale avec un seul agent qui ne peut satisfaire la population. Il mentionne sa déception et de l'accueil déplorable qui conduit la clientèle à se déplacer sur le Guilvinec. Il pense aux personnes âgées et soutient l'agent de la structure qui ne peut s'exprimer. Il ne faut pas supporter cette fermeture. On est dans une phase de transition.

Frédérique POURCHASSE précise qu'il y a deux choses à distinguer le monopole de l'agence postale et le volet bancaire soumis à la concurrence. On pourrait accepter la proposition de réduction de la plage si la poste conforte les effectifs par deux personnes.

Maurice LE FLOCH distingue les actes bancaires où un rendez-vous est possible sur Penmarc'h et l'activité du courrier. Les activités sont concentrées sur Pont l'Abbé. Il rappelle l'évolution de cette maison antérieurement une administration transformée en Société Anonyme (S.A.).

Rémi MOALIC est favorable à la réduction des horaires qu'à la fermeture hebdomadaire.

Bruno CARIOU demande de montrer notre détermination de ne pas accepter cette situation.

La proposition de maintenir une ouverture quotidienne est adoptée à l'unanimité.

**7. Mandat spécial-Maire et conseillers municipaux-congrès, salon des Maires et journées de l'A.N.E. L (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**8. Tableau des effectifs 2016**

La modification du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité.

**9. Marchés publics- Délégation au Maire vu l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.**

Le conseil municipal à l'unanimité donne en matière de marchés publics délégation au maire.

**c) Travaux**

**10. Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (I.R.V.E.) - Signature d'une convention d'occupation du domaine public communal (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le S.D.E.F. et la commune.

Jean Marc BREN demande si c'est cohérent avec l'aménagement de St Guérolé ?

Raynald TANTER confirme que oui.

**11. Signature des actes notariés relatifs aux conventions de servitudes avec E.R.D.F. pour les installations de postes de transformateurs de courant électrique au lieu-dit Kersunez (cadastré n° ZM 234-235) et au lieu-dit Kervillon (cadastré n° ZS 147)- (Rapporteur Jean Louis BUANNIC)**

Aucune observation n'est faite, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les actes notariés correspondant avec E.R.D.F.

**12. Effacement des réseaux de l'éclairage public et télécom (rue des Écoles et rue de la Gare).  
(Rapporteur Michel FRIN)**

Jean Marc LE BREN demande qui décide des rues.

Jean Louis BUANNIC précise que les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrages d'ERDF et l'effacement de certains réseaux présentant des faiblesses.

Aucune autre observation n'est faite, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer les actes notariés correspondant avec E.R.D.F.

---

**3/ SOLIDARITE, JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES, CULTURE & SPORT**

---

**13. Tarifs des activités et séjours printemps et été 2016 (Rapporteur Dominique PLOUHINEC)**

Aucune observation n'est faite, le conseil municipal à l'unanimité, adopte la présente délibération.

**14. Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (A.d'A.P.) - (Rapporteur Hervé VAILLANT)**

Bruno CARIOU demande l'utilité d'intégrer la maison des associations dans l'Adap.

Hervé VAILLANT souligne que cet équipement public a été mis à la fin de la programmation dans l'attente d'une décision sur le devenir cet équipement.

Aucune autre observation n'est faite, le conseil municipal à l'unanimité la délibération.

**15. Modification des désignations des membres aux conseils d'administration de l'E.H.P.A.D. et du C.C.A.S. (Rapporteur Hervé VAILLANT)**

Aucune observation n'est faite, le conseil municipal à l'unanimité, acte les modifications.

Hervé VAILLANT remercie Valérie LE FAOU VILLARBU et Bruno CARIOU de leur implication au sein des conseils d'administration du CCAS et de l'EHPAD.

Raynald TANTER rappelle le moment agréable passé avec les résidents de l'EHPAD à l'occasion d'un après-midi dansant et costumé.

---

**4/ AFFAIRES ECONOMIQUES**

---

**16. Tarif de groupe pour l'hébergement en camping municipal de « Tour ar Ster » (Karine COSQUERIC)**

Aucune question n'est soulevée, le conseil municipal à l'unanimité, approuver les tarifs journaliers proposés (hébergement et taxe de séjours).

**17. Avis du conseil municipal sur la proposition d'avenant n°11 au cahier des charges de la concession d'ouvrage et d'outillages publics entre le Conseil Départemental 29 et la Chambre des Commerces et de l'Industrie (Maurice LE FLOCH)**

Aucune observation n'est soulevée, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la proposition d'avenant n°11 du cahier des charges de la concession.

**18. Renouvellement des membres du Conseil Portuaire (Rapporteur Raynald TANTER)**

Raynald TANTER soumet les deux candidatures (RAYNALD TANTER et Maurice LE FLOCH).

Robert BOUGEON demande où est l'ouverture ?

Raynald rappelle que ce sujet a déjà été discuté. La municipalité ne dispose que d'un siège d'où la suppléance à Maurice LE FLOCH. Les candidatures sont donc maintenues.

Robert BOUGUEON rappelle qu'il dispose d'une meilleure connaissance que Maurice du port de Saint Guénolé.

Bruno CARIOU souligne qu'il est normal que le Maire soit titulaire et qu'il est normal également qu'un représentant de la pêche siège dans cette instance. La représentation de Robert est incontestable. Il n'y a pas de minorité dans cette situation et qu'il a une légitimité.

Raynald TANTER maintient la liste des candidats proposés.

Bruno CARIOU souligne qu'il y a donc 3 candidatures.

Après discussion, il est procédé au vote :

- M. Raynald TANTER titulaire avec 27 voix M. Maurice LE FLOCH suppléant avec 21 voix pour, 2 abstentions (M. VARIEL Arnaud et Mme GIAFFERI Martine) et 5 contre (Ms CARIOU Bruno, BOUGUÉON Robert, Mmes MORIN Christine, Fabienne LE GARS et Valérie LE FAOU-VILLARBU) pour siéger au conseil portuaire.

---

**5/ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

---

Aucunes observations

---

**6/ QUESTIONS DIVERSES**

---

- Lors de la dernière commission « solidarité, jeunesse, affaires sociales, culture et sport » nous avons déploré le fait qu'il n'y ait pas eu de communication autour de l'anniversaire du cinéma Eckmühl à un moment où nous nous devons d'affirmer l'utilité et la vitalité de ce cinéma qui pourrait être menacé si d'autres projets venaient à voir le jour. Est-il prévu d'y remédier en organisant un évènement autour de cet anniversaire ?

Marie Claire DUPONT prend la parole et rappelle qu'elle a appris, comme les autres membres de la commission l'anniversaire du cinéma. Un évènement sera organisé à cette occasion. Les idées sont les bienvenues.

- En 2017, et pour rester dans le même ordre d'idées, nous fêterons les 120 ans du phare d'Eckmühl. L'association Eckmühl Couture avait été créée pour célébrer le centième anniversaire de son inauguration et organisait depuis, avec un succès jamais démenti hors contraintes météorologiques, l'un des temps forts de notre animation estivale avec le défilé entre Terre et Mer. Depuis vendredi cette association est dissoute. A l'échelle communale des dispositions sont-elles été prises afin d'organiser une commémoration de ce 120<sup>ème</sup> anniversaire ? A minima, les costumes d'intérêt patrimonial qui pourraient être restitués par l'association Eckmühl Couture n'auraient-ils pas vocation à être présentés au public en étant associés par exemple à l'exposition consacrée au fonds O.R.T.H. cet été ?

Marie Claire DUPONT informe que de nombreuses personnes souhaitent la poursuite du défilé et sont en attente. Les associations ayant participées au défilé vont être contactées. Il s'agit de rechercher les bonnes volontés. En ce qui concerne les costumes, la municipalité a été informée par la voie de presse de leurs remises à la collectivité.

Bruno CARIOU rappelle que les 120 ans du phare est l'occasion d'une fête qui stimulerait les associations. La mairie doit être à l'initiative d'un lancement d'idée et d'un appui financier.

Raynald TANTER stipule qu'il espère que le défilé se tiendra en 2016.

- Nous avons été « alertés » par des Penmarchais d'un problème de signalétique au niveau de leur domicile qui pose plus généralement un problème relativement récurrent sur la commune. Un inventaire de ces problèmes ne pourrait-il pas être lancé afin de se prémunir d'éventuelles difficultés ou retards d'accès des services de secours, lesquels pourraient être amplifiés avec la mutualisation des pompiers qui auront donc à intervenir sur des secteurs où ils sont peut-être moins habitués aux spécificités de la commune pour ne pas dire à certaines incongruités ?

Raynald TANTER demande de « quoi il s'agit » ?

Bruno CARIOU précise qu'il s'agit des numéros de rues, nécessaires aux secours notamment à Poulguen. Il soulève l'absence de signalétique des vitraux de Bazaine et des panneaux de bienvenue à Penmarc'h.

Karine COSQUERIC atteste qu'il est dommageable de ne pas avoir de panneau mais elle fait état du schéma de signalisation départemental qui est en cours. De plus, un travail a été entrepris avec Maurice LE FLOCH sur le retrait des panneaux inutiles et d'un travail commun avec la CCPBS sur cette problématique.

Bruno CARIOU souligne qu'on assiste toujours au même discours que la municipalité précédente.

Eric RAPHALEN informe que les travaux sur la charte graphique sont en cours. Il informe également le travail entrepris avec les étudiants de Quimper sur la signalétique de Saint Pierre. Il mentionne la nécessité d'avoir une vision globale.

Bruno CARIOU trouve triste que l'artiste BAZAINE n'ait pas les honneurs qu'il mérite.

Eric RAPHALEN regrette que Bruno CARIOU fasse un procès d'intention irrespectueux. On ne travaille pas au coup par coup mais sur une globalité. On apporte des réponses avec sincérité.

Marie Claire rappelle qu'il y a d'autres sites remarquables sur la commune.

Enfin nous avons été informés de ce que votre arrêté portant réglementation de l'usage des sonneries des cloches de l'Eglise de Saint-Guénolé en date du 23 décembre 2015 avait fait l'objet d'un contrôle de légalité par les services de la Préfecture ; lesquels vous mettent en demeure de répondre à la formalité substantielle consistant à transmettre, aux fins d'éventuelles oppositions, à l'association culturelle de la commune le projet d'arrêté. Une procédure de consultation de la population ne pourrait-elle pas être envisagée plutôt qu'une décision péremptoire ?

Raynald TANTER précise qu'effectivement la préfecture nous a adressé une lettre d'observation et a invité la collectivité à se rapprocher de l'association culturelle pour les sonneries des cloches. Il s'agit d'une décision (l'arrêté municipal) basée sur ce qui se faisait avant l'arrêt des cloches. Plusieurs échanges avec M. LOUSSOUARN avaient été engagés. Il dit aussi avoir été informé que Robert BOUGUÉON a été désigné Président de l'association. Une rencontre sera organisée prochainement.

La séance est levée à 22h.

Le secrétaire  
**Mélanie DUCROT**



Le Maire  
**Raynald TANTER**

